



MAIRIE  
DE  
VOLONNE

## Rentrée Scolaire « 2020 / 2021 »

### - INFORMATION aux FAMILLES -

- **RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNAL/Périscolaire.**

Le restaurant scolaire fonctionnera à compter du 02/09/2020, jour de la rentrée.

→ **FONCTIONNEMENT :**

**Jours & Heures :**

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés à l'école maternelle, et élémentaire « Fernand Landrier » de Volonne.

Il fonctionne en période scolaire : **le lundi, mardi, jeudi, vendredi.**

- Le matin de 7 h 20 jusqu'à 8 h 20 pour l'élémentaire et la maternelle.
- Le soir de 16 h 25 jusqu'à 18 h 30 pour la maternelle et de 16 h 30 jusqu'à 18 h 30 pour l'élémentaire.
- Le temps méridien de 11 h 30 jusqu'à 13 h 30.

**Le mercredi :**

- Le matin de 7 h 20 jusqu'à 12 h 15.

Le service de restauration scolaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi sur le temps méridien. La sortie des enfants ne mangeant pas à la cantine se fait sous la responsabilité des enseignants.

Les enfants sont pris en charge par le service enfance municipal pour toute la durée de cet interclasse.

L'accueil périscolaire se déroule pour les enfants de maternelle et élémentaire dans les locaux de l'école élémentaire « Fernand Landrier », dans les salles spécifiques au périscolaire. Un transfert des enfants de maternelle est pris en charge par les animateurs municipaux à 8 h 20 (vers la maternelle) et 16 h 25 (vers l'élémentaire).

Le service de restauration scolaire maternelle et élémentaire se déroule à la cantine municipale. Afin d'assurer la bonne marche de ce dernier, les enfants sont récupérés par les animateurs municipaux et sont menés sous la responsabilité de ces animateurs jusqu'au lieu de restauration **en deux services**. Les déplacements (aller et retour), entre les écoles et le lieu de restauration, doivent s'effectuer en rangs, dans l'ordre et sans précipitation.

→ **ENCADREMENT :**

La restauration scolaire, le périscolaire est assurée par du personnel et animateur communal, qualifié et/ou diplômé en lien avec la réglementation en vigueur.

Pour rappel tous les temps périscolaire font l'objet d'une déclaration auprès des services de l'état (DDSCPP).

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

Les parents doivent obligatoirement remplir un dossier administratif et sanitaire et le ramener en début d'année scolaire en mairie.

Les enfants dont le dossier est incomplet ne pourront pas participer aux différents temps (périscolaire, restauration scolaire).

Toute modification de vos coordonnées en cours d'année doit être signalée par écrit (mail : [mairie.volonne@mairie-volonne.eu](mailto:mairie.volonne@mairie-volonne.eu), ou [periscolaire.volonne@gmail.com](mailto:periscolaire.volonne@gmail.com) au secrétariat de la Mairie de Volonne).

Pour la cantine, le périscolaire et l'extrascolaire : Avant chaque période de vacances la commune s'engage à distribuer la **fiche d'inscription** par l'intermédiaire des écoles. Cette fiche sera aussi téléchargeable sur le site internet de la commune. (<http://www.mairie-volonne.fr/index.php/garderie-et-restaurant/>).

Elle sera à retourner au plus tard une semaine avant le début de la période :

- Soit au secrétariat,
- Soit dans la boîte aux lettres (Mairie),
- Soit par mail.

→ **FRÉQUENTATION du RESTAURANT SCOLAIRE :**

**Pour avoir accès au restaurant scolaire communal**

Les parents doivent remplir la fiche d'inscription en cochant les jours de présence. Nous proposons que vous inscriviez vos enfants sur la période qui est la plus simple pour vous. Cela peut être sur l'ensemble de la période ou qu'un mois seulement, pour d'autres, qui ont peu de visibilité, ce sera sur une semaine. Il faut rendre le planning **au plus tard le jeudi soir**, pour la semaine suivante.

Toute modification doit se faire par un courrier en mairie ou par mail : [mairie.volonne@mairie-volonne.eu](mailto:mairie.volonne@mairie-volonne.eu) ou [periscolaire.volonne@gmail.com](mailto:periscolaire.volonne@gmail.com)

Les inscriptions « de dernières minutes » restent possibles, avec une majoration tarifaire. Toute modification doit être signalée par un mail : [mairie.volonne@mairie-volonne.eu](mailto:mairie.volonne@mairie-volonne.eu)

**La responsable se permettra de contacter la famille, si ces derniers n'ont pas prévenu de la prise en charge de leur enfant. La majoration tarifaire sera appliquée.**

→ **FOURNITURE DE REPAS SPÉCIAUX :**

Lorsque les parents demandent, lors de l'inscription, des repas particuliers (végétarien, sans porc) des plats de substitution adaptés peuvent être servis, tenant compte de cette exigence. Toutefois, le service de restauration scolaire ne prend pas en compte les contraintes religieuses dans la composition des repas (viande halal, casher...).

Nous serons livrés par le traiteur « Chez Marc » de Peyruis. Nous avons fixé avec lui un cahier des charges incluant des produits bio et local sur tous les repas.

→ **TARIFICATION :** Les prix sont fixés par décision du Conseil Municipal.

Tarif Repas 2020 / 2021	
Repas réservé	Repas exceptionnel
2.90 euros	3.90 euros**

\*Le tarif du repas est calculé de façon suivante pour les deux heures de prestation : prix du repas 2.90€ + coefficient du périscolaire.

\*\*le prix du repas est majoré en cas d'inscription de dernière minute

Tarif Périscolaire 2020 / 2021		
Coefficient familial inférieur à 775*	Coefficient familial entre 776 et 1199*	Coefficient familial supérieur à 1200*
1.20/h	1.30/h	1.40/h

Tarif Mercredi matin			
Tarif plein	Bons Caf 1.50€*	Bons Caf 2.20€*	Bons Caf 2.75€*
6.50 €	5.00€	4.30€	3.75€

**\*Obligation de fournir :**

- Soit le bon Caf,
- Soit une attestation Caf sur le coefficient familial (imprimable sur votre espace personnel CAF),
- Soit votre feuille d'imposition.

**En cas de non présentation d'un justificatif le tarif le plus haut sera facturé.**

La facturation sera faite en fin de période et envoyée directement aux familles. Le règlement se fera au Trésor Public.

**Pour finir, notez sur vos agendas le Forum des Associations, à Volonne, Place du Château - le 05 Septembre, de 10 h 00 à 17 h 00.**

nous vous souhaitons une belle année scolaire 2020-2021 dans notre village.

Emmanuel MULLER / Adjoint au Lien Social.

Sandrine COSSERAT / Maire.